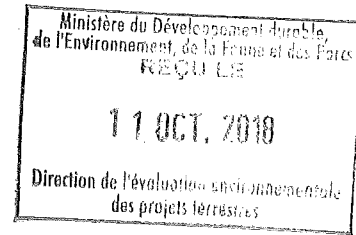




Montréal, le 10 octobre 2018

Louis Messely, chargé de projets
 Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
 Ministère du Développement durable, de l'Environnement
 et de la lutte contre les changements climatiques
 Édifice Marie-Guyart, 675 boul. René-Lévesque, 6e étage
 Québec (Qc) G1R 5V7
Louis.Messely@mddelcc.gouv.qc.ca



Objet : Parc éolien le Granit (Réf. : 3211-12-187)
Demande de modification du décret 932-2013

Monsieur,

EEN CA Le Granit S.E.C. et Energie du Granit inc. à titre de copropriétaires indivis du projet éolien Le Granit (ci-après « Parc ») souhaite demander une modification de la condition 6, du décret numéro 932-2013, afin de retirer les années 5, 10 et 15, où des suivis de l'impact sonore devaient être effectués, tel que proposé dans votre courriel daté du 31 juillet 2018. Subséquemment, un suivi du climat sonore pourrait être requis uniquement en cas de plainte, à cet égard.

À cet effet, vous trouverez en pièce jointe un chèque du montant de 1 386\$, afin de couvrir les frais impliqués par la présente demande, ainsi que la déclaration du demandeur et la résolution requises en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Ariane Côté : 514 397-9997, poste 4190 ou ariane.cote@edf-re.com.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à notre demande. Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alex Couture
 Directeur Production, Canada

p. j. : Chèque
 Déclarations du demandeur (2) et résolutions (2)